



CULTURE

Jean Nouvel traîne son bébé en justice

Le conflit entre l'architecte et la Philharmonie de Paris se poursuit devant les tribunaux

ARCHITECTURE

Nous ne disons pas que M. Jean Nouvel n'est pas auteur, clame l'un des avocats de la Philharmonie de Paris, M^e Caron. *Nous disons qu'il ne le prouve pas.* » Dans l'aile nord du palais de justice de Paris, 3^e chambre, 4^e section du Tribunal de grande instance, se joue, vendredi 13 février, un bras de fer passionnant entre l'art et le droit. L'architecte de la Philharmonie qui, dans une tribune au *Monde* (daté 16 janvier) avait désavoué son propre enfant le jour même de l'inauguration, le 14 janvier, dénonçant tout à la fois une « culture Sam suffit » et des entraves au principe de sécurité, a finalement mis ses menaces à exécution en traînant ses commanditaires devant les tribunaux. En jeu : son honneur d'artiste trahi.

Jean Nouvel ne réclame pas d'indemnisation, mais demande à la cour, par la voix de son avocate, M^e Julie Jacob, « d'ordonner des tra-

vaux modificatifs » à l'ouvrage de façon à ce que les vingt-six « non-conformités » avec le dessin initial – parapets, foyers, façade, couverture des réflecteurs de la salle de concert, promenade... – soient corrigées. Dans l'attente de ces travaux, il insiste pour que son nom et son image ne soient pas utilisés.

Caprice mal venu en période d'austérité ? Sans doute, mais si les artistes ne se battent pas pour leur art, qui le fera ? Dans les couloirs, avant l'audience, Natalie Saccu de Franchi, des Ateliers Jean Nouvel, pleure sur des milliers d'« oiseaux » qui ornent la façade. « Chacun avait une référence couleur. Il y avait un envol, un dessin... On a passé énormément de temps là-dessus. Or, il n'y a aucun respect des indications qu'on a données. C'est devenu du carrelage. » « On va terminer le projet un jour, promet l'architecte à ses troupes accablées. S'ils ne l'achèvent pas avant. »

Côté Philharmonie, Patrice Ja-nuel, tout-puissant directeur gé-



néral, qui, depuis septembre 2013, a écarté Nouvel et son équipe du chantier, a délégué Jean-Sébastien Basset, son « responsable des risques techniques et économiques », un polytechnicien passé par le ministère du budget, ténor à ses heures, tout confiant dans le résultat de la procédure entouré qu'il est d'une batterie d'avocats. Parmi eux, un autre ténor – du barreau celui-là –, Christophe Caron, 1,90 mètre (« 1,96 mètre si je n'avais pas une scoliose », sourit-il) : « *Ce qui frappe dans ces demandes, c'est leur caractère exorbitant* », plaide-t-il. Le mot n'est pas choisi au hasard. Il va revenir, renvoyant l'artiste à son image de diva.

Escrime juridique

Barrettes de l'ordre national du Mérite et de chevalier des Arts et des Lettres épinglées à la robe, M^e Caron affronte avec superbe la carure faussement paisible et la rosette d'officier de la Légion d'honneur de Jean Nouvel, silencieux

pendant les quatre heures que son avocate ferraille. Or, c'est d'escrime juridique qu'il s'agit là, pas d'éthique. Quelle surprise alors quand, en fin de séance, le président, François Thomas, accorde un « *bref* » temps de parole à l'architecte, désespéré d'être nié comme créateur : « *Rien ne se fait aux Ateliers Jean Nouvel sans moi. J'initie et je contrôle chaque chose. Je ne peux pas vous dire que j'ai tout fait, cela n'aurait pas de sens. Même les artistes contemporains aujourd'hui ne font plus leurs œuvres eux-mêmes, c'est d'une autre époque. Mais l'architecte, c'est moi.* » Wim Delvoe, Jan Fabre, Jeff Koons ne seraient-ils donc pas les auteurs de leurs œuvres ? Un ange passe, l'espace d'une virgule avant que, tout joyeux, un des avocats de la partie adverse n'apostrophe la cour : « *Notez que M. Jean Nouvel admet ne pas être l'auteur de tous les éléments du projet.* » Délibéré le 16 avril. ■

LAURENT CARPENTIER